

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le seize (16) janvier 2023 à 20h00 au centre Lepageois.

Il y a ajournement de la séance du 16 janvier 2023 à 20h, suite aux conditions météorologiques, la séance est reprise le jeudi le 19 janvier 2023 à 20h00.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire

\_\_\_\_\_  
Tammy Caron, Directrice-générale  
et greffière-trés. DMA

**REPRISE DE L'AJOURNEMENT DU 16 JANVIER 2023**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le jeudi, le dix-neuf (19) janvier 2023 à 20h00 au centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau  
Francis Dompierre  
Gervais Morissette  
Roger Bérubé

Sont absents : Marc Lajoie  
Josée Martin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Un moment de silence

**2. 2023-001 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 5 ET 19 DÉCEMBRE 2022**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 5 et 19 décembre 2022 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

**2023-002**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

**2023-003**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2022 à 19h00 tel que présenté.

**2023-004**

Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2022 à 19h15 tel que présenté

**4. 2023-005**

**ACCEPTATION DES COMPTES**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 19 janvier 2023.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES**  
**Période 12**

9167-6858 QUÉBEC INC.	pousser abrasif	1107		C2302922	606,49
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	LUMINAIRE ATELIER DEL	1690644		C2302923	57,48
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ROBINETERIE FOURNITURE DOME	1690780		C2302923	5,96
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ROBINET DOME	1690857		C2302923	66,67
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	RACCORD DOME	1690868		C2302923	4,93
ANGÉLINE ANCTIL	conciergerie déc 2022	déc 2022		C2302924	465,00
BÉTON PROVINCIAL	BUTÉS X13	40615-6		C2302927	672,60
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	entretien bionest	sv359862		C2302925	303,99
BRANDT	PIECES POUR CHARRUE GRAD,BOLT	9714567		C2302926	685,47
BRANDT	COUTEAU CHARRUE	9714669		C2302926	70,92
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	GANTS,ABSORBANT,JAUGE,RACLETTE	6036-506040		C2302928	131,93
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	RATC J HK 10K ABRI TEMPO(3)	6036-506313		C2302928	93,10
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	FOURNITURE ADAPTEUR HOSE	506655		C2302928	55,73
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	reducteur 3/8 >1/4	506691		C2302928	10,29
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	ens pistolet a souder. fournit	6036-50576		C2302928	105,76
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CALE POUR BÉTON,MECHE MULTI	FAD0004783		C2302929	104,21
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CLOU POLI 14" POUR PATINOIRE	FC00026081		C2302929	21,85
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	fourniture dome toilette blanc	fc000290036		C2302929	440,98
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	FOURNITURE BOITE JONCTION DOME	FAD0006717		C2302929	5,93
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	FOURNITURE QUINCAILLERIE DOME	FAD0007016		C2302929	63,87
COM. DE PROTECTION TERRITOIRE AGRICOLE	DEMANDE MARAIS GRAND-REMOUS	2022		M2202921	324,00
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	2e vers retenue 4e RANG OUEST	51516	2022-284	M2202917	13 119,29
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	2E VERS RETENUE RTE HARTON	051516		M2202918	22 911,25
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202203516925		C2302930	20,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	formation élu roger bérubé	fac0040866		C2302931	341,48
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	formation élu gervais morisset	fac0040865		C2302931	341,48
GFL ENVIRONNEMENTAL 2022 INC.	collecte décembre 2022	236012		C2302932	2 513,77
H2 LAB	analyse échantillon	85296		C2302933	213,28
PIÈCES D'AUTO YANNICK HUET	remorquage tempête mars rg6	17756		C2302934	988,79
HYDRO-QUÉBEC	ELECTRICITÉ 70 RUE DE LA RIVIE	624402660897		L2200158	227,18
HYDRO-QUÉBEC	ECLAIRAGE PUBLIC	628902655916		L2200159	143,64
HYDRO-QUÉBEC	élec 29 rue de la rivière	648702610835		L2200160	523,98
HYDRO-QUÉBEC	élec 2236, rue principale	624402671159		L2300001	571,57
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	PAPIER 8.5X14	323		C2302935	106,82
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	TIMBRE DATEUR	492		C2302935	37,30
DÉPANNEUR IRVING	CRÉDIT NOV	561983-1		C2302936	- 48,00
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE NOV 22	561978		C2302936	478,56
DÉPANNEUR IRVING	DIESEL NOV 2022	561983		C2302936	3 098,02
DÉPANNEUR IRVING	DIESEL DÉC 2022	561982		C2302936	1 480,29
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE DÉC 2022	561981		C2302936	901,68
IRVING 24	DIESEL 642.88L	34809014		L2200161	615,48
IRVING 24	DIESEL 1211.70L	29 DÉC 22		L2200162	1 179,99

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

IRVING 24	diesel 171.29L	34801583		L2200163	171,29
IRVING 24	diesel 619L	34821969		L2200164	1 370,38
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	éclairage gazebo jan 2022	16900		C2302954	1 200,24
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	raccord compresseur dome jan22	16901		C2302954	424,56
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP LUMIERE RUE ST-AMAND	16902		C2302954	213,60
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RECOL COMPRESSEUR DOME	16904		C2302954	315,10
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	PROB ÉLEC CLEP.	16905		C2302954	111,15
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	BRANCH ÉLEC SALLE MUN JAN22	16899		C2302954	445,34
LES ENTREPRISES JML INC.	RAMONAGE CHEMINÉE EXTERIEUR	24340		C2302937	143,31
LES ENTREPRISES JML INC.	REMB CAUTIONNEMENT CONTRAT	DÉC 2022		C2302937	1 255,50
BUROPRO CITATION	contrat service	1744188		C2302938	269,11
LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	ABRISIF	6417		C2302939	9 044,20
LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	VOYAGE DE SEL	6419		C2302939	2 243,91
LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	ABRASIF	6418		C2302939	4 104,50
L'HIBOU-COUP INC.	carte cadeau	3-32473		C2302940	75,00
LOCAFLEX LÉVESQUE INC.	ADAPTEUR PR SABLEUSE ROUGE	175		C2302941	129,92
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	HONORAIRES PROF INVESTISEMENT	170466		M2202919	4 225,33
MARYLENE RICARD	INVENTAIRE TERRAIN,RAPPORT,LIV	2211-2		C2302942	2 966,36
MATIS LE BOUTHILLIER	ATELIER CIRQUE CAMP DE JOUR	130		C2302943	346,66
SERVICE M. GAGNÉ INC.	MR5	2332		C2302953	114,98
SERVICE M. GAGNÉ INC.	ABRASID AB10	2333		C2302953	114,98
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	info. fournture bureau, garage	déc 2022		C2302955	63,35
PLOMBERIE EXPERT DU BAS ST-LAURENT	SOUSSION REMPLACEMENT SYSTEM	021253		C2302944	247,66
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	huile chauffage572.9L/1.9620\$L	82542067		C2302945	1 299,24
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	huile chauf. 764.5L/2.0170\$/L	82862960		C2302945	1 779,80
PUBLILUX INC.	inscription annuelle 2023	202313276		C2302946	57,43
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#23 CRÉDITBAIL WESTERNSTAR	DÉC 2022		C2302947	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD DÉC 2022	DÉC 2022		L2200165	2 808,04
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV DÉC 2022	DÉC 2022		L2200166	7 650,98
RESTO HYDRAULIQUE INC.	o-ring, u-seal cylindre charru	85473		C2302948	106,29
RESTO HYDRAULIQUE INC.	réparation souffleuse. et vis	85558		C2302948	264,92
RESTO HYDRAULIQUE INC.	fitting pressage hose	85305		C2302948	124,40
RREMQ	RREMQ NOV 2022	NOV 2022		L2300002	311,44
RREMQ	RREMQ DÉC 2022	DÉC 2022		L2300002	341,58
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION DÉC 2022	DÉC 2022		L2300003	215,80
SERVICE AGRICOLE	CHANGEMENT HUILE TRACTEUR	4015219		C2302949	127,03
SERVICE AGRICOLE	FILTREUR POUR TRACTEUR MF	4015220		C2302949	101,47
SERVICE AGRICOLE	maille d'accouplement mf	898067		C2302949	0,81
SERVICE AGRICOLE	o-ring MF	888758		C2302949	9,00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE	FRAIS APPEL D'OFFRE COLLECTE	44084		C2302950	191,51
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE	ACHAT COMMUN GÉNÉRATRICE	44080	2022-286	M2202920	4 900,96
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	URÉE X12	702-467650		C2302951	231,65
VILLE DE MONT-JOLI	ARPENTEUR DOS.LAC GROS RUISS	21619		C2302952	1 660,30
VILLE DE MONT-JOLI	vente d'eau 2022	21606		M2202916	29 796,24
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LUMIÈRE DÉCORATION	17-07-2022		L2300004	28,94
VISA AFFAIRES DESJARDINS	VERRE REPAS NOËL	22/12/08		L2300004	11,21
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE REPAS	08-12-2022		L2300004	17,37
VISA AFFAIRES DESJARDINS	BUFFET NOEL	9 DÉC 2022		L2300004	431,16
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CAFÉ	20682		L2300004	23,99
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE REPAS. GANT RUBAN	22/12/07		L2300004	32,56
VISA AFFAIRES DESJARDINS	VIANDE CIPAILLE REPAS	12/07/2022		L2300004	25,12
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE REPAS	19489		L2300004	66,77
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2022/12/07		L2300004	31,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	chaîne à glace charru	40346199		L2300004	725,53
VISA AFFAIRES DESJARDINS	souris portable	53781		L2300004	23,20
VISA AFFAIRES DESJARDINS	fluorescent del dome	0821788		L2300004	101,07
VISA AFFAIRES DESJARDINS	AMPOULE CLEP.	2022-12-20		L2300004	6,90
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE BUDGET	CC183113		L2300004	31,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	carte cadeau tim	301		L2300004	150,00

141 769.70\$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

**BILAN DU MOIS**

Salaires nets : 15 employés	23 947.85\$
<u>Total des factures :</u>	<u>141 769.70\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	165 717.55\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	92 791.88\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>23 947.85\$</u>
<b>Reste à payer :</b>	<b>48 977.82\$</b>

**5. 2023-006**

**ADOPTION RÈGLEMENT 2022-07**

*Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, de la cueillette des matières résiduelles et inspection et ramonage de cheminée et la vidange de fosse septique.*

**Attendu qu'un avis de motion a été donné par Marc Lajoie, à la séance régulière du conseil, du 5 décembre dernier, (résolution 2022-262);**

**En conséquence,** il est proposé par Monsieur Gervais Morissette et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ordonne et statue ce qui suit :

**Article 1** Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse \$300 pour chaque unité d'évaluation (art. 252, chap. F 2,1), le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second le 31 mai, le troisième le 31 juillet et le quatrième versement le 30 septembre.

**Article 2** Les prescriptions de l'article 1 et 2 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à 60 jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

**Article 3** Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe à l'évaluation sera la suivante pour l'année 2023 :

Taxe foncière générale :	406 362\$
Sûreté du Québec :	42 571\$
Service de sécurité incendie :	60 471\$
Immobilisation	9 192\$
<b>Total :</b>	<b>518 596\$</b>

**Article 4** Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2023 ;

**Article 5** Le taux de la taxe générale est fixé à **0.84\$**/100\$ d'évaluation, le taux de la taxe pour la Sûreté du Québec est fixé à **0.088\$**/100\$ d'évaluation et le taux pour le service incendie est fixé à **0.125\$**/100\$ d'évaluation et pour l'ensemble d'immobilisation du réseau le taux est de **0.019\$**/100\$ d'évaluation. Le tout, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un total de **1.072\$**/100\$ d'évaluation.

**Article 6** Le tarif de compensation pour la cueillette des matières résiduelles et de la récupération et matières organiques est fixé de la façon suivante :

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

Collectes des matières résiduelles

Résidence :	345.00\$
Chalet :	172.50\$
Ferme :	425.00\$
Commerce :	349.50\$
Logement :	639.50\$
Conteneur ICI (pavillon, garage)	1 650.00\$

**Article 7 Le tarif de compensation pour l'aqueduc et l'égout est fixé de la façon suivante :**

Résidence = 1 unité:	1093.22\$
Pavillon = 5 unités	
Garage = 2 unités	
Logement = 1 unité plus .75 par appartement supplémentaire	
Duplex = 1.75 unité	
Terrain vacant ayant un branchement de service :	215.16\$

**Article 8** Le tarif de licence pour chien est fixé au coût de 10.00\$ annuellement.

**Article 9** Le tarif du service d'inspection et ramonage de cheminée est imposé et prélevé de tout propriétaire ou occupant d'un immeuble muni d'une cheminée, situé sur le territoire de la municipalité. Ledit tarif étant ainsi imposé pour couvrir les dépenses inhérentes à l'inspection et au ramonage obligatoire des cheminées devant être fait par un maître-ramoneur au moins une fois l'an. Le tarif pour l'année 2023 est de 28.04\$ à l'utilisateur du service seulement selon la liste reçue. Les contribuables payent le service en 2023 pour le service exécuté de l'année 2022.

**Article 10** Le tarif pour la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et les puisards pour le secteur de 300 m du Lac du Gros Ruisseau comme mentionné au Règlement 2017-02. Le tarif de compensation pour la gestion, la vidange des boues des fosses septiques et des puisards sont fixés à :

Vidange une fois par année :	242.52\$
Vidange une fois tous les deux (2) ans :	121.26\$
Vidange une fois tous les quatre (4) ans :	60.63\$
Puisard aux abords du Lac du Gros Ruisseau :	242.52\$

**Article 11** Le tarif pour la compensation pour le remboursement du règlement d'emprunt 2019-02 décrétant une dépense de 19 804\$ et d'un emprunt de 19 804\$ pour des travaux en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales (chapitre c-47.1). Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement capital des échéances annuelles de l'emprunt. Il est par la présente aux fins d'acquitter les dépenses sur une période de 10 ans. Le montant de cette compensation pour le propriétaire des lots suivants : 4 371 294, 4 371 576 et 4 371 59, du matricule 5581 52 5252 est fixé au montant de 2 447.00\$ capital et intérêt pour l'année 2023.

**Article 12** Le taux d'intérêt est fixé annuellement par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

**Article 13** Le présent règlement annule tout autre règlement relatif à ce sujet.

**Article 14** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

**Avis de motion :** 5 décembre 2022  
**Présentation de projet :** 19 décembre 2022  
**Adoption :** xx janvier 2023

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

Magella Roussel, Maire  
générale

Tammy Caron, directrice

Et greffière-trés. DMA

6. 2023-007

**FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES EN ARRÉRAGES DUS À LA MUNICIPALITÉ ;**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fixe son taux d'intérêt pour les arrérages de taxes et de comptes à recevoir à 15% pour l'an 2023.

7. 2023-008

**AUTORISATION DE PAIEMENT-COOPÉRATIVE D'INFORMATION MUNICIPALE**

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture FAC0003560 à CIM pour le soutien technique annuel 2023 au montant de 4 369.05\$ tx incluses

8. 2023-009

**LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE Les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR FRANCIS DOMPIERRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ROGER BÉRUBÉ  
ET RÉSOLU :

- De déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février 2023 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité St-Joseph-de-Lepage du 13 au 17 février 2023;

- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

- De s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

9. 2023-010      **VERSEMENT-CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERT'ACTION**  
Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage verse une contribution financière annuelle de 1000\$ au comité de Développement Durable Concert'Action Lepageois pour la soutenir dans les démarches des projets pour l'ensemble de la municipalité.
10. 2023-011      **ALBUM DES FINISSANTS- LE MISTRAL 2022-2023**  
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de contribuer pour l'album des finissants 2022-2023 pour l'espace d'une demi-page au montant de 100\$ pour souligner le 150<sup>e</sup> de la municipalité.
11. 2023-012      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2023**  
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le renouvellement de l'adhésion pour l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2023 au montant de 569.13\$ tx incluses.
12. 2022-013      **AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**  
CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-046, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;  
CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;  
CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);  
CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2500.00\$;  
En conséquence,  
il est proposé par Monsieur Francis Dompierre  
Appuyé par Monsieur Gervais Morissette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
  
D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2500.00 \$ pour l'exercice financier 2023 ;  
QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent de fonctionnements non affecté*.
13. 2023-014      **MANDATER LA FIRME COMPTABLE MALLETTE S.E.N.C.R.L –RAPPORT FINANCIER 2022**  
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L pour produire le rapport financier 2022.
14. 2023-015      **REDDITION DE COMPTE TECQ 2019-2023**  
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L pour la vérification de la reddition de compte 2019-2023.
15. 2023-016      **SUIVI BUBGÉTAIRE**  
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

Mention : dépôt des intérêts pécuniaires des conseillers, # 5, # 6

16.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2023-017**

**A) LOCATION CHAPITAUX POUR 150<sup>E</sup>**

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de faire réserver un chapiteau pour le 4 au 6 août 2023 pour le 150<sup>e</sup> de St-Joseph-de-Lepage à Les Chapiteaux de L'Est au coût de 8623\$ avant tx (chaises, tables, scène, piste de danse et chapiteau). Au Fonds du patrimoine Canada

**2023-018**

**B) ÉQUIPEMENTS SONORISATIONS ET LUMIÈRES**

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'équipements de sonorisations et lumières estimées à ± 2500\$ taxables. Fonds Voisins Solidaires.

17.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **2023-019**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Francis Dompierre déclare la fermeture de l'assemblée à 21h08.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire

\_\_\_\_\_  
Tammy Caron, Directrice-générale  
et greffière-trés. DMA

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2023, tenue au centre Lepageois à 20 h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire